



commission régionale de développement
gewestelijke ontwikkelingscommissie

PROJET DE PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (PCD) DE
LA VILLE DE BRUXELLES
ET SON RAPPORT D'INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES (RIE)

AVIS DE LA COMMISSION RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT

28 MARS 2024

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
Commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
www.crd-goc.brussels [ici](#)

Secrétariat Commission
Régionale de Développement
Gewestelijke Ontwikkelings-
Commissie Secretariaat

Rue de Namur 59
1000 Bruxelles
Naamsestraat 59
1000 Brussel

T +32 2 435 43 56
F +32 2 435 43 99
crd-goc@perspective.brussels [ici](#)
www.crd-goc.brussels [ici](#)

Vu la demande d'avis sollicitée par la Ville de Bruxelles, sur son projet de Plan communal de développement (PCD) et son rapport sur les incidences environnementales (RIE) reçue en date du 14 février 2024 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019, relatif à la Commission régionale de développement ;

La Commission s'est réunie les 22 février, 21 et 28 mars 2024 ;

Après avoir entendu les représentants de la Commune, ainsi que l'auteur de projet de PCD ;

La Commission émet en date du 28 mars 2024, l'avis unanime suivant :

AVIS

1. GENERALITES

Brupartners trouve dommage que le PCDD soit soumis en fin de mandat et qu'il dépende dès lors, pour son exécution, de la nouvelle majorité communale qui se formera après les prochaines élections.

Des réclamants dont la Commune d'Anderlecht, Brupartners et le Conseil de l'environnement (CERBC) comprennent que le délai prévu par le CoBAT est limité mais la soumission du plan pendant la période de vacances n'a pas permis de disposer d'un temps suffisant pour faire une analyse approfondie du dossier. Ils regrettent de n'avoir pas eu davantage de temps pour se pencher sur les documents soumis.

En ce qui concerne les objectifs, Brupartners et le CERBC estiment qu'ils sont trop vagues. Ils invitent à être plus précis quant aux délais et à l'exécution de mesures spécifiques. Ils demandent également que les estimations budgétaires soient plus précises.

Enfin, pour éviter que ce PCDD reste sans suite, comme ce fut le cas pour le plan communal de 2004, le CERBC rappelle l'importance de vrais outils de monitoring et d'évaluation. Dans ce cadre, il salue la proposition d'évaluer le plan tous les 2,5 ans, avec une présentation aux citoyens de l'état de réalisation de ses différents objectifs.

Cela implique donc une mise à disposition des moyens (financiers et ETP) suffisants pour le suivi d'un plan d'une telle ampleur. Ces moyens devraient être explicités. Une coordination avec la Région au niveau de ces outils de monitoring serait également intéressante.

Perspective lui aussi constate que le projet de PCDD ne comporte pas un volet spécifique évaluant le PCD de 2004, ses forces, faiblesses et réalisations. Son élaboration n'a par ailleurs pas conduit la Ville à une analyse succincte de type prospectif. Le projet de PCDD prévoit un monitoring tous les 2,5 ans : Perspective aurait souhaité une évaluation synthétique du PCD du 13/12/2004. Si les incertitudes quant à l'avenir se multiplient, un tel exercice, idéalement co-construit, permet de dégager des tendances, de mettre en lumière des impensés et de réduire la part d'aléa dans la planification.

Perspective demande de revoir les légendes des cartes, principalement de vision, pour assurer une cohérence de représentation (par ex : épaisseur des traits, inclinaison des hachures, ...) et une meilleure différenciation des couleurs. Certaines cartes reprises dans le projet de PCDD mériteraient davantage d'explications sur les informations qu'elles présentent (ambition « ville qui respire » : cartes des parcs, carte de l'énergie, ambition « ville ouverte et solidaire » : choix des zones tremplin), sur leurs temporalités (existant - projeté).

Il estime qu'un accent sur la dimension santé/ bien-être serait également profitable : le fait de considérer la santé permet de trouver un équilibre entre préoccupations sociales, environnementales et

économiques. De même, certains concepts appelleraient des éclaircissements tels que les mobility hubs, notamment leur lien à Good Move, aux NIL ou encore le concept de livings labs.

Le RIE estime que si la mise en œuvre d'un nombre plus réduit d'actions permettrait de concentrer les efforts et budgets sur des enjeux à caractère prioritaire et favoriserait l'atteinte d'objectifs spécifiques, cela présenterait le risque de limiter de manière significative les opportunités environnementales du plan, voire de ne pas répondre à certains enjeux importants, à minima en ce qui concerne le logement et l'économie circulaire. Il lui semble adéquat qu'un plan guidant le développement de la commune à l'horizon 2050 se dote d'un programme ambitieux, répondant à l'ensemble des enjeux environnementaux. Il pourrait néanmoins être opportun de mettre en place une priorisation générale des actions du PCDD.

En ce qui concerne les objectifs chiffrés, si l'analyse du RIE souligne leur plus-value, il pourrait être adéquat de revoir leur principe de mise en œuvre et de phasage afin de ne pas limiter leurs bénéfices sur la planification à long terme et ne pas favoriser l'obsolescence du plan à l'horizon 2030.

La Commission s'est étonnée de l'absence d'évaluation du précédent PCD. Cette façon de procéder, qui se retrouve également dans d'autres plans régionaux, donne l'impression de démarrer un projet comme si l'on partait d'une page blanche sans évaluer les succès et échecs du plan précédent.

Elle a pris note des explications de la Ville arguant du fait que les objectifs du précédent PCD étant trop généraux, les enjeux ayant tellement changé et le PCD n'ayant pas eu d'application, elle n'a pas estimé utile de procéder à une évaluation. La Commission a noté qu'un monitoring du nouveau PCDD est prévu, ce qu'elle ne peut qu'approuver.

La Commission regrette le manque de priorisation des actions à mettre en place. Elle estime qu'il y a trop de projets proposés dans le PCDD. Une classification des priorités leur aurait donné plus de poids et permis une identification des priorités budgétaires.

La Commission prend note de la réponse de la Ville qui donne une vision stratégique à l'échelle 2030/2050 mais ne peut se substituer aux décisions ultérieures que les futurs Collèges pourraient prendre.

Cohérence avec les outils régionaux et liens avec les autres communes

Des réclamants dont Perspective, Brupartners et le CERBC insistent quant à la nécessité que ce plan soit en cohérence avec les autres plans/stratégies/programmes/visions régionaux qui couvrent les mêmes matières : le PACE, les plans GoodMove et GoodLiving, la Stratégie Biodiversité, la Stratégie Renolution, les PADs, les CRU, etc. Il faut un maximum de coordination avec les autorités régionales pour que le PCDD puisse aboutir.

Des travaux en cours au niveau régional ont également de fortes interactions avec celui-ci : « Pledge for biodiversity », modification du PRAS, vision sur le site Schaerbeek Formation, PGE, Stratégie Good Soil, etc.

Ils encouragent à agir le plus possible en concertation avec les autres communes dans la mesure où les autres communes de la Région viendraient à rédiger ou réécrire leur propre plan de développement durable.

La CRMS s'interroge sur le manque de coordination entre le PCDD et le PRDD : pourquoi ne pas avoir inscrit les réflexions spatiales dans le cadre des grandes cartes territorialisant la vision et les ambitions de la Région? Elle demande de créer ou d'affiner cette connexion, et de revoir en ce sens les diagnostics et ambitions exprimées par le PCDD.

La Ville de Bruxelles entretient des liens avec un ensemble de communes et il convient de veiller à ce que les mesures prises dans le plan permettent de favoriser ces interactions. Brupartners note que les autres communes ont été invitées à intervenir dans le cadre de l'enquête publique et demande de tenir compte des remarques émises.

Le CERBC souligne l'importance de la cohérence du PCDD avec la vision régionale sur le maintien des activités productives sur le territoire régional, notamment au niveau du site de Schaerbeek-Formation.

Il estime que le maintien de certaines activités productives sur le territoire régional est essentiel et doit être favorisé. Pour ce faire, une attention spéciale doit être accordée à la manière de faire coexister ces activités avec les fonctions résidentielles et avec le développement de la mobilité douce. Si l'emprise des véhicules motorisés sur l'espace public doit être réduit, l'accessibilité au canal et aux chemins de fer est importante pour la survie des activités productives.

Perspective estime que la différence entre les 7 territoires de la Ville et les zones stratégiques prioritaires n'est pas aisément compréhensible ; en effet le concept de géographie prioritaire est porteur, mais il serait toutefois à préciser et à distinguer du découpage en 7 zones du territoire communal.

Il invite la Ville à veiller aux programmes et travaux réalisés pour et par les Plans d'Aménagement Directeurs dans chacun des Nexus.

Selon le RIE, le PCDD de la Ville de Bruxelles doit permettre d'affiner les ambitions régionales portées par le PRDD selon un niveau plus local. Les mêmes thèmes se retrouvent dans les deux plans, avec pour le PCDD une vision plus concrète et une prise en compte plus fine des besoins relatifs aux différents quartiers notamment.

La Commission estime que le lien avec le PRDD est insuffisamment mis en avant, de même que les liens entre les 7 territoires de la Ville.

Participation

La Commission Royale des Monuments et Sites (CRMS) regrette de ne pas avoir été associée plus tôt à l'élaboration de ce nouveau PCDD, qui est aujourd'hui soumis à son analyse dans une forme pratiquement finalisée, fermant la voie à toute modification fondamentale ou structurelle. La CRMS aurait souhaité pouvoir accompagner plus en profondeur les travaux préparatoires de ce dossier stratégique, d'autant plus que le Plan consacre de nombreuses pages à des thématiques importantes sur le plan patrimonial, au sujet desquelles elle est désireuse de partager son expertise, dans une perspective d'ouverture et de dialogue.

Concernant la participation, le CERBC attire l'attention sur le fait que la version néerlandophone du PCDD indique par un titre à la p. 142 que les citoyens sont présents dans toutes les phases décisionnelles de la Ville (« Burgers zijn aanwezig in alle besluitvormingsfasen van de Stad »).

Dans la version francophone, le titre (p. 143) correspondant est « Des outils variés pour impliquer des citoyens divers ». La version néerlandophone semble donc plus ambitieuse que la version francophone. Le CERBC estime que les mesures proposées pour améliorer la participation sont quelque peu faibles et ne reflètent pas l'ambition d'intégrer les citoyens « à toutes les phases décisionnelles ».

La Commission, comme la CRMS, regrette de ne pas avoir été associée plus tôt à l'élaboration de ce nouveau PCDD, alors que c'est prévu explicitement dans le CoBAT.

Elle prend note de la volonté de la Ville d'élargir les processus de participation.

2. MOBILITE

Brupartners encourage, dans le respect des compétences communales, à insister autant que possible sur les notions de multimodalité, l'amélioration des infrastructures et la collaboration avec les sociétés de transport en commun.

Il convient de tenir compte de la précarité en matière de mobilité et de l'importance de la concertation lors de la mise en place des arrêts des transports en commun. Il est également nécessaire de développer des

infrastructures plus sécurisées pour les utilisateurs de mobilité douce, développer des stations de métro et des gares plus sûres, développer des parkings vélos et des pistes cyclables plus sécurisées (voie séparée, meilleur éclairage, entretien décent des routes (cyclables)).

Brupartners encourage également à faire plus d'efforts pour des transports publics intégrés en introduisant des tarifs sociaux pour le Brupass XL (dans la mesure où la Ville de Bruxelles peut influencer une telle décision) et invite à favoriser davantage le covoiturage.

La Commune d'Anderlecht demande quelles sont les solutions envisagées pour réduire les impacts du report de circulation et de stationnement de véhicules motorisés sur le territoire d'Anderlecht suite à la transformation du boulevard Maurice Lemonnier en « rivière urbaine réelle ou imaginaire ».

Perspective estime que les prolongations des réseaux structurants de transport en commun (M3 vers Haren puis aéroport) et tram canal semblent peu vraisemblables aux échéances prévues : l'aménagement du territoire communal (action 6.1) doit en tenir compte.

Selon le RIE, l'ambition « Une Ville qui bouge » reprend l'ensemble des enjeux de mobilité, et particulièrement la promotion des modes actifs, le renforcement de l'offre en transport public ou encore la diminution de l'usage de la voiture. Le projet de PCDD met aussi en avant un objectif relatif au transport de marchandises en ville, via les centres urbains de distribution.

La Commission insiste sur la nécessité d'améliorer des traversées piétonnes est-ouest du Pentagone (notamment le Steenweg, qui a fait l'objet de nombreux projets dont il n'est pas fait mention ici) de même qu'en transports en commun. Pour le centre-ville, elle souligne également la nécessité d'améliorer la lisibilité de l'offre de transports publics de surface (dispersion des terminus) et l'urgence de réaliser les connections manquantes (Tour & Taxis et Quartier Nord...), dans la perspective du décentrement du centre-ville promu par le PRDD.

Le développement de la zone nord Haren est fortement conditionné à la réalisation métro 3. La Commission recommande que la Ville établisse un plan B, dans le cas où ce projet ne se réalise pas.

Parking

Brupartners note la volonté de réduire certains emplacements de parkings. Il attire l'attention quant au fait qu'une telle réduction doit aller de pair avec une offre de transports en commun suffisante aux endroits envisagés.

Le CERBC soutient l'intention de supprimer des parkings en voirie dans les quartiers où les parkings hors voirie sont sous-exploités et de songer à la reconversion des parkings. Il attire néanmoins l'attention sur la nécessité de coordination avec le niveau régional concernant la politique de stationnement et la suppression de parkings en ou hors voirie.

Concernant les parkings sur le plateau du Heysel, Brupartners et le CERBC attirent l'attention sur les importants enjeux de circulation et de stationnement dans cette la zone, tant par rapport à la situation existante qu'au regard des évolutions attendues. Le Plateau du Heysel accueille maintenant un P+R dans le nord de Bruxelles pourvoyant 100 places de parking. Ce P+R est trop petit pour accueillir le flux de voitures en provenance du nord de Bruxelles et offrir une alternative solide aux usagers de la route pour qu'ils se tournent vers les transports publics. De plus, le PCDD ne prévoit pas d'amélioration dans la zone du Canal où les offres de transports en commun sont bien trop faibles. Cette zone, située autour et après le Port de Bruxelles est d'ailleurs difficilement accessible suite au réaménagement de la voie d'accès à l'A12.

C'est pourquoi ils demandent une attention particulière à cet égard pour éviter et anticiper les situations problématiques

De manière générale, Brupartners demande que l'accessibilité de cette zone pourvoyeuse d'emplois soit assurée.

Plus globalement, il insiste pour que la diminution éventuelle de parkings « en voirie » soit compensée notamment par une offre de stationnement « hors voirie », des zones de livraison et des investissements significatifs dans les alternatives de transport.

Le RIE recommande la vigilance concernant les transitions à l'œuvre dans le dans le domaine de la mobilité qui pourraient induire également certains risques en regard de la saturation du stationnement et de la congestion.

La Commission recommande, comme le RIE, un suivi particulier des questions de mobilité dans le cadre du dispositif d'évaluation du PCDD.

3. LOGEMENT

Brupartners s'interroge quant à la question des Airbnb illégaux, des risques d'une « touristification » exacerbée du centre et se demande ce qui est prévu à cet égard.

Brupartners demande à la Ville de Bruxelles de garantir un centre-ville qui soit à la fois un pôle touristique, créateur d'emplois, économiquement et culturellement dynamique mais aussi et surtout, adapté à ses habitants tant au niveau des logements que des équipements collectifs.

La hausse des loyers dans certains quartiers, les impacts du surtourisme sur les habitants du centre-ville et le départ contraint des plus mal nantis en périphérie de la ville ou en dehors de la Région sont des enjeux clairement exprimés dans le diagnostic du plan.

Brupartners regrette que ces questions ne fassent pas l'objet d'une analyse pluridimensionnelle dans le plan et ses actions.

Des réclamants dont le CERBC et Brupartners estiment que les objectifs en termes de nombre de logements sociaux à construire peuvent être plus ambitieux en vue de rencontrer l'objectif régional de 15% de logements sociaux par commune. L'objectif de création de 900 logements sociaux supplémentaires prévu dans le plan est ambitieux mais pourrait l'être plus encore au regard des espaces vides dans le patrimoine immobilier bruxellois ainsi que des nombreux espaces de bureaux vides également. Le logement reste un problème important pour les Bruxellois.

Le CERBC estime que la problématique de la gentrification doit être plus présente dans le diagnostic posé par le PCDD ainsi que dans le plan d'actions qui en découle.

Il demande que la Ville de Bruxelles prenne en compte la Stratégie de rénovation Renolution, qui prévoit un niveau de performance énergétique moyen de 100 kWh/m²/an pour tous les logements bruxellois d'ici 2050. Dans ce contexte, il ne semble pas très ambitieux de viser une augmentation d'un seul échelon/une seule lettre pour la totalité des logements sociaux communaux se retrouvant en catégorie de PEB F (276-345 kWh/m²/an) ou G (>345 kWh/m²/an) d'ici 2030.

Les Bruxellois doivent pouvoir bénéficier de logements sociaux disposant d'un PEB correct et à des loyers acceptables.

La Commission partage l'avis du CERBC et demande que la Ville intègre la stratégie régionale en la matière (RENOLUTION).

4. ESPACES PUBLICS

Brupartners considère que les ambitions relatives à la Ville inclusive pourraient être plus fortes. La Ville est un espace dont tous les habitants doivent pouvoir faire partie.

Tous les espaces publics doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes avec poussette, caddy... La mobilité douce doit être envisagée tout en conservant des alternatives pour ceux qui ne peuvent y recourir (par exemple, des places de parking pour personnes à mobilité réduite même dans les zones à circulation limitée).

Il devrait y avoir plus d'équipements publics qui permettent à l'espace d'être praticable pour tous : concrètement, plus de toilettes publiques (en tenant compte de l'aspect genre et des personnes à mobilité réduite), de fontaines à eau, un éclairage adéquat (pour augmenter le sentiment de sécurité), suffisamment de comités de quartier et de gardiens de quartier pour assurer l'implication, la participation et la sécurité des résidents.

La Commission recommande que la Ville développe une stratégie d'amélioration de la convivialité des espaces publics, notamment en comblant les manques d'équipements (bancs, sanitaires, ...).

Elle estime par ailleurs qu'il serait temps d'objectiver le sujet de l'éclairage et notamment le lien entre l'augmentation proportionnelle de l'éclairage et de la sécurité – contredit par plusieurs études objectives.

Cette pollution lumineuse, désastreuse pour l'environnement (biodiversité, esthétique) et la santé (sur stimuli), qui augmente sans cesse sous ce faux prétexte.

5. ESPACES VERTS/IMPERMEABILISATION ET QUALITE DE L'AIR

Le CERBC estime qu'il faut une interaction entre la Ville et le niveau régional en ce qui concerne l'objectif communal de 35% d'espaces verts (sur le territoire de la Ville) et de l'objectif régional de protection de biodiversité sur 25% de son territoire.

Pour l'objectif du réseau vert dans le Pentagone, le CERBC recommande que les autorités communales prennent connaissance de l'étude « Groen en blauw in de Stad », qui reprend déjà une proposition de réseau vert dans le Pentagone. Il estime que la Carte vision 2050, qui indique en violet les espaces publics à verduriser, ne semble pas très ambitieuse, et se demande si cette carte sera mise à jour.

Le CERBC remarque que le PCDD ne contient pas d'objectifs chiffrés pour la limitation de l'effet d'îlot de chaleur en ville. Pour pouvoir réaliser une réelle ambition de réduction de chaleur, la déminéralisation et la perméabilisation des sols sont des priorités essentielles qui nécessitent des objectifs clairs.

Il constate que le PCDD reprend des valeurs cibles pour l'air intérieur et extérieur aux endroits sensibles, mais que c'est uniquement pour l'air intérieur que celles-ci ont été traduites en objectifs. L'air extérieur doit également être mesuré et amélioré, et particulièrement dans les zones les plus polluées : l'étude CurieuzenAir a montré que l'endroit le plus pollué de la Région se trouve à la Porte de Flandre.

Le CERBC attire l'attention sur le fait qu'il ne suffit pas de surveiller et de contrôler pour réellement améliorer la qualité de l'air. Des actions concrètes, dont il n'y a aucune mention dans le PCDD, doivent également être proposées, notamment en cas de non-respect des normes de qualité de l'air de l'OMS.

Il remarque encore que le Bois de la Cambre semble absent du PCDD alors qu'il constitue un équipement important dans la réalisation des différents objectifs du Plan.

La Commission rejoint l'avis du CERBC.

6. VILLE INCLUSIVE

Brupartners et le CERBC considèrent que les ambitions relatives à la ville inclusive pourraient être plus fortes. La Ville est un espace dont tous les habitants doivent pouvoir faire partie. Tous les espaces publics

doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux personnes avec poussette, caddy... La mobilité douce doit être envisagée tout en conservant des alternatives pour ceux qui ne peuvent y recourir (par exemple, des places de parking pour personnes à mobilité réduite même dans les zones à circulation limitée). Il devrait y avoir plus d'équipements publics qui permettent à l'espace d'être praticable pour tous : concrètement, plus de toilettes publiques (en tenant compte de l'aspect genre et des personnes à mobilité réduite), de fontaines à eau, un éclairage adéquat (pour augmenter le sentiment de sécurité), suffisamment de comités de quartier et de gardiens de quartier pour assurer l'implication, la participation et la sécurité des résidents.

Ils rappellent qu'il est important que la Ville tienne compte de la fracture numérique dans ses services au citoyen. La Ville doit autant que possible toucher les Bruxellois qui n'ont pas de matériel informatique ou ne disposent pas des compétences nécessaires pour s'en servir. Pour chaque service, une alternative physique doit être prévue. L'utilisation du téléphone pour informer les citoyens doit également être prioritaire. Les sites internet doivent être accessibles et simples d'utilisation et le service proposé en ligne doit être aussi qualitatif sur le site internet que sur la version mobile (application et page Web) dès lors que nombre de Bruxellois ne disposent pas d'un ordinateur mais bien d'un téléphone.

La Commission partage l'avis de Brupartners et du CERBC.

Le PCDD, dans les aspects sociaux, se focalise sur les aspects logement et espaces publics, en omettant les dimensions formation, emploi, aide sociale, etc.

Elle estime qu'un lien plus étroit avec le CPAS est nécessaire pour faire face à la problématique de la dualisation grandissante en particulier en centre-ville.

7. IMPACT DE L'ÉVÈNEMENTIEL ET DU TOURISME

La Commission regrette que la gestion de l'articulation avec le reste de la vie urbaine ne soit pas traitée. Le Plan à différents endroits indique que les secteurs de l'évènementiel et touristique sont un levier économique mais fait l'impasse sur les problèmes de compatibilité avec d'autres fonctions comme la résidence ou avec le cadre environnemental : pour le Pentagone, le « surtourisme » devient problématique pour les habitants et pour la diversité commerciale. L'occupation intensive de parcs et d'espaces verts à des fins évènementielles peut entraîner des dégâts irréversibles.

La Commission recommande que le Plan soit complété par un chapitre définissant la stratégie de la Ville en la matière.

8. CONCLUSION

La Commission félicite la Ville de Bruxelles d'avoir fait aboutir son projet et pour la qualité de ce dernier.

La Commission émet cependant les remarques suivantes :

- *Elle déplore ne pas trouver dans les ambitions celle de symbole et fonctions phares de quadruple capitale et de siège d'institutions internationales importantes telles que l'OTAN. Cette dimension fondamentale est rendue invisible. La Ville de Bruxelles, capitale du pays (rappel : la capitale de la Belgique n'est pas la Région mais la Ville), de l'Union Européenne, de la Flandre, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'appartient pas qu'aux Bruxellois. Cette dimension fondamentale de la Ville (en effet que serait-elle sans ces attributs et fonctions induites !?) n'apparaît que de façon floue dans la « Ville solidaire » et est trop peu développée.*

- Elle regrette l'absence de vision sur la spécificité des quartiers. Des Nexus ont bien été définis mais il y a peu d'accent sur les caractères particuliers de ces noyaux, leurs atouts, leurs faiblesses, leur contribution à l'imaginaire urbain et comment les développer en se basant sur leurs atouts.

Elle constate que le projet montre trop peu de lien explicite avec le PRDD et ne s'intègre pas assez dans une vision du développement régional. La Ville de Bruxelles n'est pas un territoire organique isolé. Elle doit tenir compte des autres communes limitrophes dans ses projets.

Il en est ainsi notamment du Pentagone, l'avenue Louise ou encore du quartier européen :

- Pentagone : dans le PRDD, la volonté de la Région est d'élargir le centre-ville en dépassant les limites du Pentagone pour intégrer le vieux Molenbeek et faire du canal, non plus une frontière mais un axe de développement. Or, cet aspect n'apparaît pas dans le projet.
- Avenue Louise : l'intention de la Ville est d'en refaire une promenade, d'autres questions urbanistiques fondamentales sont en connexion directe avec Ixelles et Saint-Gilles.
- Quartier européen : développer ce quartier signifie permettre la présence d'institutions culturelles européennes, avoir des animations et des activités qui font que l'Europe ne représente pas simplement une bureaucratie tentaculaire mais aussi une communauté de 350 millions d'habitants, un lieu de rencontre de citoyens européens. En matière d'équipements, elle insiste sur la nécessité de prévoir l'implantation de la dernière école européenne dans le quartier européen (et non sur le site de l'ex-OTAN).

Ces aspects sont trop peu pris en compte dans le PCDD. Vu leur importance pour le projet régional et vu leur territorialité spécifique il serait judicieux que la Ville entame un processus de coopération pour le développement de ces parties du Plan avec les autres communes concernés afin de les associer et d'en faire des éléments structurants du Plan Régional avec une gouvernance intercommunale.

- Elle regrette le manque de priorisation des actions à mettre en place, elle estime qu'il y a trop de projets proposés dans le PCDD. Une classification des priorités leur aurait donné plus de poids et permis une identification des priorités budgétaires.

La Commission prend note de la réponse de la Ville qui donne une vision stratégique à l'échelle 2030/2050 mais ne peut se substituer aux décisions ultérieures que les futurs Collèges pourraient prendre.

- Elle demande que la composition des Conseils de Quartier ne se limite pas aux frontières communales mais fasse des ponts avec les 11 communes limitrophes. Les projets du PCDD étant à cheval sur le territoire de plusieurs communes, il serait judicieux d'avoir un Conseil de Quartier non pas communal mais réellement de quartier.

Si des dynamiques de quartier à cheval sur des communes sont créées, il y aura de fait, plusieurs NEXUS qui auront une cohérence. En faisant cela, plusieurs communes pourraient mettre leurs moyens financiers en commun et éventuellement faire appel à la Région pour avoir un CRU/PAD.

- Elle recommande de mettre en place des communautés d'énergie sur tout le territoire de la Ville. En effet, dans ce domaine, la Ville de Bruxelles a un levier extraordinaire pour les réaliser étant donné le nombre de bâtiments publics dont elle dispose. La Ville de Bruxelles devrait être pilote dans ces communautés d'énergie. Il y a une urgence à les mettre en place et les pouvoirs publics se doivent d'être à la manœuvre. C'est également un levier financier pour garantir aux riverains un prix stable de l'énergie, offrir un tarif social appliqué à la communauté d'énergie et en sus en dégager un bénéfice permettant d'envisager des travaux de rénovation groupés.

- *Etant donné que le dossier arrive en fin de mandature communale, la Commission recommande que les questions stratégiques de développement fassent l'objet de débats publics lors des futures élections communales, en mettant en débat les options dans les Conseils de quartier. On pourrait faire du timing un atout si le PCD devenait un enjeu central des débats pour les élections et ainsi faire du projet urbain la question centrale de la démocratie urbaine.*

ANNEXE

CONTEXTE

Le Collège de Bourgmestre et Echevins a adopté le 23 novembre 2023 le projet de Plan Communal de Développement Durable (PCDD) : BXL 2050. Ce plan donne pour la ville une orientation aussi bien spatiale que stratégique pour l'avenir. Ce nouveau plan vient remplacer le précédent PCD, datant de 2005 et désormais obsolète.

Le Plan communal de développement durable (PCDD) a pour but de répondre aux défis actuels et futurs posés à la Ville de Bruxelles. S'inscrivant dans le [programme de politique générale 2018-2024](#), les objectifs qui sont déterminés dans le plan déboucheront sur la mise en œuvre d'actions concrètes afin d'y répondre, et ce dans le respect du Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

Il ne s'agit pas d'un plan générique pour l'ensemble du territoire, mais d'un plan qui tient compte du contexte et du caractère unique de chaque quartier de la Ville de Bruxelles.

Le plan s'articule autour de 7 ambitions claires couvrant un large éventail de sujets, allant de l'amélioration fondamentale de l'environnement au renforcement de la relation entre la ville et ses habitants et habitantes. Le concept de "**Ville à 10 minutes**" est ancré dans ce plan, avec l'objectif de rendre les équipements essentiels à la vie urbaine accessibles à chaque Bruxellois et Bruxelloise en moins de 10 minutes. Cet outil permet de démontrer objectivement où des besoins spécifiques doivent être satisfaits. Il servira à soutenir la prise de décision stratégique et sera également un outil précieux pour les citoyens et citoyennes.

Le plan va évoluer et fournir les outils nécessaires pour rester pertinent et être mis en œuvre correctement dans les années à venir.

Structuré sur base de **7 ambitions majeures** déclinées en thématiques et sous-thématiques, le PCDD met en exergue différents éléments de diagnostic saillants, propose des principes et des cartes de vision de développement et assigne à la Ville des objectifs transversaux aux horizons 2030 et 2050 :

1. Une Ville qui respire
2. Une Ville qui bouge
3. Une Ville évolutive
4. Une Ville ouverte et solidaire
5. Une Ville de proximité
6. Une Ville dynamique et intelligente
7. Une Ville exemplaire et participative

Pour chaque sous-thématique, le PCDD prescrit des objectifs stratégiques et un plan d'action précis dotés de pilotes et porteurs associés ainsi que d'indicateurs de résultat qui seront monitorés régulièrement. Pour objectiver et préciser les intentions du PCDD, ce dernier a fait l'objet d'un Rapport d'incidences environnementales (RIE).

L'ancrage territorial des stratégies et actions du PCDD varie grandement : les échelles d'intervention proposées vont du bâtiment isolé ou de la rue à l'ensemble du territoire communal en passant par l'échelle des îlots, des noyaux d'identité locale ou encore des différentes logiques de maillages (verts, bleus, jaunes, bruns, ...).

Mais le PCDD est avant tout cartographiquement structuré sur base des 7 grands quartiers de la Ville à savoir : le Pentagone, le quartier Nord, le quartier européen, Laeken, Neder-Over-Heembeek, Haren et le quartier Louise.

La spatialisation des projets et des actions étant au cœur des objectifs du PCDD, **7 zones d'intervention prioritaire** ont par ailleurs été identifiées, programmées et spécifiquement cartographiées (Pentagone, Quartier Nord-Est, Quartier Nord - Bas de Laeken, Haut de Laeken – Mutsaard, Neder-Over-Heembeek, Haren, Territoire Sud).

Ces 7 "Nexus" (entendu dans son sens rare de "réseau complexe", de lien, de connexion ou encore de nœud) sont des zones géographiques à haut potentiel stratégique dans lesquelles le PCDD préconise la concentration de projets physiques et d'actions en lien avec l'espace public et le bâti afin de répondre aux 7 ambitions croisées et d'avoir un effet levier à l'échelle d'un des 7 quartiers.